



en 1948 à moins de 5 % en 1998. En 1996, le taux moyen des tarifs douaniers, pondéré en fonction des importations, était de 3,7 % aux États-Unis, 6,6 % dans l'Union européenne et 3,5 % au Japon.

À mesure que s'abaissent les droits de douane, l'importance relative des barrières non tarifaires qui gênent la circulation des produits et des services augmente. Les entraves techniques (les normes et les règles d'étiquetage, par exemple) et les mesures sanitaires et phytosanitaires (quarantaines, exigences relatives à la santé et à la sécurité, etc.) sont au nombre des obstacles non tarifaires qui ont un effet négatif sur les exportations canadiennes. Face à cette évolution des obstacles au commerce, les négociations en vue de libéraliser les échanges attachent une importance grandissante à la réduction ou l'élimination des barrières non tarifaires injustifiées en même temps qu'elles visent à abaisser les tarifs autant que possible.

Les obstacles aux investissements peuvent, eux aussi, prendre diverses formes. Ces barrières ont généralement pour but de restreindre le droit d'un investisseur étranger à établir une entreprise ou un investissement dans le pays d'accueil. Les restrictions visant les opérations et la direction d'une entreprise créée à l'aide de capitaux étrangers sont également considérées comme des entraves à l'investissement. Parmi celles qu'on trouve à l'heure actuelle chez nos principaux partenaires commerciaux, on peut citer les limites concernant la propriété du capital, le tamisage des projets d'investissement, les exigences relatives aux résultats, les restrictions des transferts de fonds, les traitements discriminatoires relatifs aux opérations ou à la direction (les règles concernant l'octroi de permis d'exploitation, par exemple) et les restrictions des déplacements des membres importants du personnel.

Progrès réalisés dans l'élimination des obstacles

La vigueur qu'ont connue les exportations canadiennes ces dernières années est principalement attribuable aux politiques poursuivies par le gouvernement pour améliorer l'accès au marché américain et aux autres marchés étrangers, et pour promouvoir l'amélioration continue et l'expansion du champ d'application des règles internationales qui régissent le commerce et les investissements.

Le Canada a enregistré des succès remarquables depuis une dizaine d'années dans la poursuite de ces objectifs. La négociation de l'Accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et les États-Unis et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de même que la création de l'OMC, ont favorisé le développement des échanges commerciaux et des investissements en améliorant le système de règles dans lequel se déroulent ces activités. De plus, le Canada s'efforce de libéraliser le commerce et de poursuivre ses priorités en matière d'accès aux marchés dans le cadre d'initiatives complémentaires telles que le Forum de l'APEC, la ZLEA, le *Plan d'action Canada-UE* et les accords de libre-échange récemment conclus avec le Chili et Israël, ainsi que les discussions avec les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) concernant un éventuel accord de libre-échange entre le Canada et ce groupe. Le Canada se sert de toutes ces initiatives pour améliorer l'accès de ses entreprises aux marchés étrangers tout en assurant la promotion des valeurs canadiennes telles que le respect de l'environnement et les normes du travail.

Accès au marché et promotion du commerce et des investissements

L'expansion du commerce et des investissements internationaux constitue un élément essentiel de la stratégie du gouvernement fédéral visant à créer des emplois et à promouvoir la croissance et la prospérité. Le programme du gouvernement pour la promotion du commerce international, y compris les missions d'Équipe Canada à l'étranger, qui ont connu un tel succès, incite les exportateurs et les investisseurs canadiens, et en particulier les petites et moyennes entreprises, à tirer pleinement parti des débouchés qu'offrent les marchés mondiaux. La création récente d'Équipe Canada Inc a pour but d'améliorer la gestion « horizontale » au moyen d'un plan d'affaires intégré unique et de rencontres périodiques regroupant les trois principaux ministères concernés par la promotion du commerce international, soit le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), Industrie Canada, et Agriculture et Agro-Alimentaire Canada.